

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 248/SEJ fixant a les couleurs des bulletins qui seront utilisés à l'occasion du référendum du 27 avril 1969.

n° 248/SEJ

Ministère  
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication  
12 avril 1969

Numéro JO  
n° 8 du 21/04/1969

Date du numéro  
21 avril 1969

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Pour le référendum organisé par le décret n° 69-299 du 3 avril 1969 susvisé, les bulletins «oui» seront de Couleur blanche, les bulletins «non» de couleur violette.

#### Art. 2

— Le présent arrêté, qui sera publié Selon la procédure d'urgence, sera enregistré et comuniqué partout où besoin sera.

**Pour le Haut-Commissaire de la République et par délébaton, Haut-Commissaire adjoint, André MARTIN-DELAHAYE.**